

**François ARAMBURU**  
26 avenue Trudaine  
75009 Paris

Le 21 juin 2017

**M. Le Commissaire enquêteur**  
*Mairie de Montigny*  
18250 Montigny

Autorisation d'exploiter pour 4 éoliennes à Montigny et Jalognes, dans le Sancerrois (Cher)

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique, qui a lieu à Jalognes et Montigny, du 7 juin au 10 juillet 2017, je souhaite m'opposer fermement à la délivrance de l'autorisation d'exploiter pour un parc de 4 éoliennes dans les communes de Jalognes et Montigny.

Je souhaite m'opposer à la dégradation et à l'industrialisation des paysages Sancerrois qu'entraînerait ce projet se situant à cheval sur les communes de Jalognes et Montigny, à une altitude moyenne de 230 mètres. L'implantation de quatre éoliennes d'une hauteur de 150 mètres est prévue. Elles seraient à une distance du Piton de Sancerre inférieure à 13 km et culmineraient dans le paysage Sancerrois à 380 mètres, soit bien au dessus de Piton de Sancerre haut de 312 mètres visible à 20 km à la ronde.

Avec ces caractéristiques l'impact paysager de ce projet n'est pas compatible avec la candidature UNESCO du Sancerrois, la procédure de classement des paysages du Sancerrois au titre de la loi de 1930, et l'activité touristique du territoire.

De nombreux lieux et monuments historiques seraient impactés, le château de Pesselières et son parc (Monuments classés et labellisé jardin remarquable) le village de Pesselières, le château de Billeron, l'église de Montigny et les vues panoramiques depuis une grande partie du vignoble au cœur de l'oenotourisme.

En outre, il y a de nombreuses migrations de grues cendrées dans la région. La présence d'éoliennes dans le secteur gênerait fortement leur migration. La gêne serait aussi importante à l'égard des Chiroptères dont les lieux de nidifications sont proches (zone Natura 2000, Caves, Grotte des usages...) A l'heure où la biodiversité est grandement menacée ce projet éolien l'impactera encore davantage ce qui n'est pas acceptable.

De plus les études d'impact soulignent des niveaux d'émissions sonores en limite, voire dépassement des seuils autorisés, nécessitant de brider les éoliennes, ce qui n'est pas acceptable pour les riverains et le respect de la nature.

En comptant, Monsieur le Commissaire, sur votre souci de conclure votre enquête dans un esprit respectant réellement l'intérêt général du Sancerrois, j'espère que vous serez sensible à ma démarche et ouvert à ces arguments.

Cordiales salutations,

François Aramburu

